

Assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2020

- Discours du président de l'Orphéon.
- Rapports d'activités de la secrétaire.
- Bilan financier présenté par le trésorier.
- Rapport des commissaires de contrôle des comptes.
- Questions de l'assemblée :

Peut-on faire payer un concert où chantent des enfants ? Ce n'est pas certain. En tout cas, pas dans n'importe quelle condition.

Comment peut-on estimer l'impact financier de l'absence de secrétaire salariée et du recours à AE14 ? L'emploi de secrétaire comptable du 1^{er} septembre au 31 mars a coûté environ 7000 euros net, subventions déduites. AE14 a facturé 914 euros pour l'établissement des fiches de paye de nos salariés sur l'année (deux cheffes de chœur et une pianiste ainsi que la secrétaire comptable pour un trimestre) (16 euros par fiche de paye et par mois par salarié). La prise en charge de la comptabilité par AE14 de mars à août a coûté 624 euros (3 fois 8 heures, soit 24 heures à 26 euros de l'heure). On estime à 32 heures le travail nécessaire pour une année complète, soit 832 euros.

L'Orphéon aura un contrôle URSSAF le 23 janvier (contrôle sur trois ans). Le dernier contrôle date du début des années 2000.

La baisse du montant des dépenses de fonctionnement entrainera-t-elle une baisse du tarif des adhésions ? Le prochain conseil se prononcera si besoin.

Comment se fait-il que l'Orphéon de Bayeux apparaisse sur le site de la mairie de Saint Martin des Entrées ? Il s'agit d'un partenariat. L'Orphéon de Bayeux était présent à la journée des associations de Saint Martin des Entrées. Les cuisines sont prêtées par la municipalité pour la préparation du Médiéval et des concerts sont donnés régulièrement. Tous les concerts vendus à Saint Martin des Entrées sont facturés.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Les adhérents souhaitent que le président présente le rapport moral de l'association lors de l'AG annuelle. Une choriste qui n'a pas pu chanter à la cathédrale précise que le concert du Stabat Mater était magnifique.

Les statuts et le règlement intérieur vont être l'objet de l'AGE.

Les candidats au conseil d'administration sont :

Dominique ALVADO, Myriam BARATEAU, Florence BOURDON, Vincent DEBAR, Valérie FOSSARD, Jean-Claude GARCON, Alain LANGE, Martine PATIN, Anne-Marie SABINE, Maurice Van GEENHOVEN.

Ont obtenu :

- Dominique ALVADO : 50 voix
- Myriam BARATEAU : 50 voix
- Florence BOURDON : 43 voix
- Vincent DEBAR : 48 voix
- Valérie FOSSARD : 49 voix
- Jean-Claude GARCON : 48 voix
- Alain LANGE : 47 voix
- Martine PATIN : 50 voix
- Anne-Marie SABINE : 49 voix
- Maurice Van GEENHOVEN : 49 voix
- Jean PIQUEREY : 2 voix

Jean PIQUEREY n'étant pas candidat, il ne souhaite pas participer au conseil d'administration de l'Orphéon de Bayeux.

Assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2020

Lecture est faite des projets de modification des statuts par le président.

Les nouveaux statuts sont votés à l'unanimité moins une voix.

Lecture est faite des projets de modification du règlement intérieur.

La question de l'adhésion à l'année est évoquée. Certains adhérents souhaiteraient des tarifs d'adhésion modulables en fonction de la durée de participation au chœur, lors du prolongement d'un programme sur l'automne suivant, par exemple. D'autres adhérents ne sont pas du tout d'accord et souhaitent préserver l'esprit associatif, qui veut que l'on adhère à l'année.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.